COMPTE-RENDU D'UTILISATION DE LA D.S.U 2024

La Loi 2005-32 du 18 Janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et la Loi n°2004-1484 du 30 Décembre 2004 de finances pour 2005 ont réformé la DSU, désormais dénommée Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU).

La commune de Graulhet entre dans les critères d'éligibilités de la DSU.

Les communes de 10 000 habitants et plus sont classées par ordre décroissant selon un indice synthétique de charges et de ressources constitué :

- pour 30%, du rapport entre le potentiel financier moyen par habitant des communes de 10 000 habitants et plus et le potentiel financier par habitant de la commune ;

- pour 15%, du rapport entre la part des logements sociaux de la commune dans son parc total de logements et la part des logements sociaux dans le parc total de logements des communes de 10 000 habitants et plus ;

- pour 30%, du rapport entre la proportion par logement de personnes couvertes par des prestations logement dans la commune et la proportion de personnes couvertes par ces mêmes prestations dans les communes de 10 000 habitants et plus ;

- pour 25%, du rapport entre le revenu moyen des habitants des communes de 10 000 habitants et plus et le revenu moyen des habitants de la commune.

Depuis plusieurs années, la Commune s'engage auprès de diverses associations de la ville à des actions d'accompagnement social qui représentent des charges de fonctionnement importantes (animateurs, personnels, matériels, fournitures, etc.…).

1. MODERNISATION DES SERVICES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

- Travaux dans les bâtiments publics administratifs

Des travaux ont été réalisés dans divers bâtiments communaux pour un montant de **16 449,32€ (opération 684, page 35)** en investissement et **51 111,12 €** en régie :

- Ameublement et réfection Appartement Pemille
- Installation porte Secrétariat Général (mairie)
- Peinture de 3 bureaux et Rénovation couloir en peinture (MJC)
- Remplacement CLIM bureau Maire (Mairie)
- Sécurisation Parc Boyer
- Aménagement CTM – BOX de Matériaux

- Travaux dans les bâtiments et équipement sportifs

Des diverses fournitures et travaux ont été effectués dans les installations sportives Graulhétoises pour un montant de **555 134.97 € (opération 685, page 37)** en investissement et **176 089,96 €** effectués en Régie :

PROJET

- Maitrise Œuvre pour passation marché public Eclairage Public (suite 2023)
- Achat AGECO Stade Pélissou
- Diverses Etudes Salle Capelette
- Création de Bassins d'Apprentissages Mobiles
- Travaux Eclairage Stade Pélissou
- Câblage Alarme incendie Salle Primault Stade Pélissou
- Achat d'un traceur

2. INSERTIONS SOCIALES ET SANTE

En 2024, la Commune de Graulhet a financé les interventions sociales et de santé à hauteur de **821 068.12 €** dont **626 295,40** € attribués au Centre Communal d'Action Sociale.

CHAPITRE 011 : 10 610.35 €
- Electricité et Eau local extrême urgence et Appartements Pemille pour 8 210.11€
- Gaz, Eau, EDF Foyer des vieux travailleurs 2 394.84 €

CHAPITRE 65 : 675 273.40 €
- Subventions CCAS pour 626 925,40 € (585 000 € subvention + 38 925.40 Mise à disposition personnel, Grandir pour bouger 3 000 €)
- Subventions diverses associations : 39 720 €
- Subvention MidiPole Graulhet : 8 628,00 €

CHAPITRE 012 : 135 184,37 (emplois aidés)

3. ANIMATION CULTURELLE, SPORTIVE ET JEUNESSE

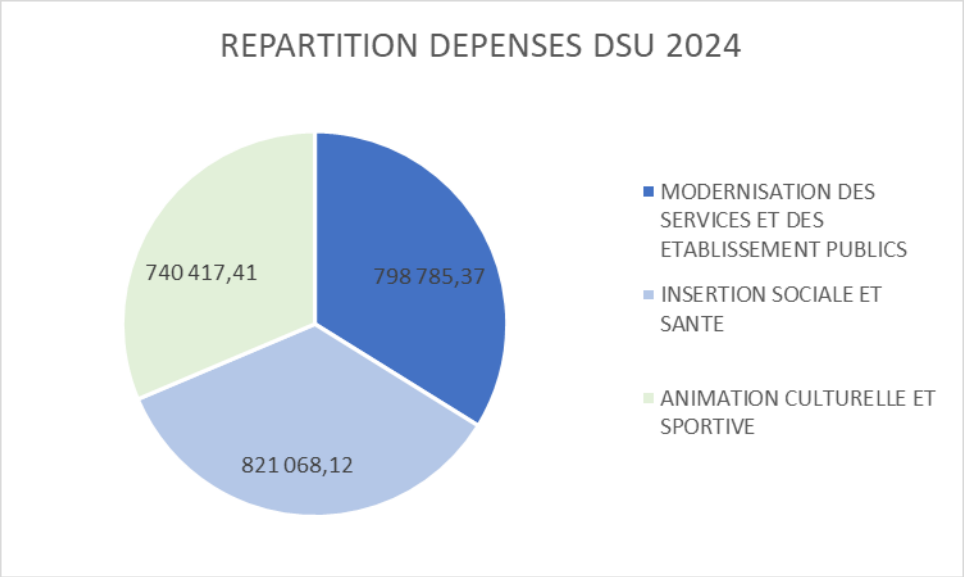
En 2024, la commune de Graulhet a attribué sous forme d'aide aux associations Graulhétoises à hauteur de **605 374 ?54 €**.

-La culture et le Sport (dont Contrat Culturel Local, Conservatoire de musique) : **538 884.54 € (fonction 30, 311 et 323)**

-La jeunesse 66 490 **€** (récompenses Brevet et Baccalauréat, Aides Classe de neige, MJC) **(Fonction 338)**

DOMAINE DE DEPENSES	DEPENSES	%
MODERNISATION DES SERVICES ET DES ETABLISSEMENT PUBLICS	798 785,37	33,84%
INSERTION SOCIALE ET SANTE	821 068,12	34,79%
ANIMATION CULTURELLE ET SPORTIVE	740 417,41	31,37%
	2 360 270,90	100,00%

PROJET



La DSU 2024 s'élève à 1 327 398,00 €, elle représente 56,24% du financement de ces dépenses.

PROJET